



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

COMMUNIQUE

ELECTION DES REPRESENTANTS AU PARLEMENT EUROPEEN – SAMEDI 24 MAI 2014

DELAI DE DEPOT DES DECLARATIONS DE CANDIDATURE

Les déclarations de candidature sont déposées les jours ouvrés, **à partir du lundi 21 avril 2014 à 9h00 et jusqu'au vendredi 2 mai 2014 à 18h00, heure de Paris**, au ministère de l'intérieur, bureau des élections et des études politiques.

Pour la circonscription outre-mer, elles peuvent également être déposées dans les départements et collectivités d'outre-mer.

Par conséquent, la préfecture de Saint-Pierre-et-Miquelon, service des affaires juridiques et de la réglementation assurera le cas échéant la réception des déclarations de candidature aux dates et horaires suivants :

- lundi 21 avril 2014 : de 10 heures à 12 heures (heure locale) ;
- du mardi 22 avril au vendredi 25 avril 2014 de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 (heure locale) ;
- du lundi 28 avril au mercredi 30 avril 2014 de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 (heure locale) ;
- le vendredi 2 mai 2014 8h30 à 14h00.

Le service des affaires juridiques et de la réglementation (05-08-41-10-33 / 05-08-41-10-16 / 05-08-55-10-39) reste à la disposition des candidats ou des mandataires qu'ils auront désignés pour toute informations complémentaire.